

privilège dès 11 heures et d'accorder à cette question l'importance qu'elle mérite aux termes de l'article 20(1) du Règlement qui se lit comme il suit:

Quand la question de privilège est posée, elle doit être immédiatement prise en considération.

Nous avons été un peu ennuyés que l'on n'ait pas procédé comme on l'avait fait avec le précédent établi en 1975. D'après nous on aurait dû nous permettre de défendre notre argument jusqu'au bout sans interruption.

Quoiqu'il en soit, je suis d'accord avec mon collègue de Calgary-Centre (M. Andre) selon lequel il y a eu atteinte aux privilèges de l'ensemble des députés du fait qu'il nous a été possible de prendre connaissance, par le truchement de la télévision, de questions qui étaient traitées manifestement dans le budget qui sera présenté ce soir. On a porté atteinte à nos privilèges en divulguant ces documents à la presse avant de les présenter à la Chambre. Nous ne savons pas encore quels en seront les effets sur la Bourse et sur les décisions que vont prendre les particuliers. Et nous ne savons pas encore si le premier ministre maintiendra ou non la tradition.

Si nous envisageons le problème sous un autre angle, chaque député a le droit de connaître des choses confidentielles; c'est son privilège parlementaire tel que le définit Beauchesne dans son commentaire n° 16:

Le privilège parlementaire est la somme des privilèges particuliers à chaque Chambre, collectivement, parlant en tant que parties constitutives de la Haute Cour qu'est le Parlement, et faute desquels il serait impossible à celui-ci de s'acquitter de ses fonctions. Ces droits dépassent ceux dont sont investis d'autres organismes particuliers.

Je vous signalerai que le ministre des Finances (M. Lalonde) a un privilège et un droit; ce privilège et ce droit consistent à veiller à ce que restent confidentielles les choses qu'il considère comme telles.

La question est de savoir si le ministre des Finances a, accidentellement ou intentionnellement, laissé glisser l'information contenue dans le budget. S'il a agi de propos délibéré, il a enfreint son serment d'office; s'il s'agit d'un accident, il a permis aux médias d'enfreindre son privilège en diffusant des choses à caractère confidentiel.

Que vous teniez compte de l'argument du député de Calgary-Centre ou de mon propre argument, d'une façon ou d'une autre, les privilèges d'un député ou de l'ensemble des députés en ont souffert. Et la chose est suffisamment grave pour que la loyale opposition de Sa Majesté, de même que les députés du Nouveau parti démocratique, consacrent toute la période des questions à cette affaire. C'est une chose qui n'arrive pas tous les jours. Le fait que les représentants élus, membres de l'opposition, estiment la chose suffisamment grave pour y consacrer toute la période des questions, ajoute du poids à l'argument selon lequel les privilèges des députés ont été violés.

Si vous-mêmes en arrivez à la conclusion que ce privilège a été violé, nous proposerons la motion suivante:

Qu'un comité spécial soit chargé d'étudier toutes les circonstances de la révélation d'informations budgétaires faite par le ministre des Finances le lundi 18 avril 1983, que ce comité soit constitué de 11 députés et qu'il ait le pouvoir de requérir toutes personnes, papiers et documents.

### Privilège—M. Nielsen

**Mme le Président:** Je pense avoir entendu suffisamment d'interventions. Les députés comprendront que j'aurai besoin d'un peu de répit pour examiner tous les arguments qui ont été invoqués.

Je tiens à vous préciser que je rendrai ma décision un peu avant l'ajournement. Peu importe si le ministre des Finances est présent ou non. Il est certain que cette question doit être tranchée aujourd'hui même.

Je m'excuse, mon anglais m'a joué un vilain tour. Je ne voulais pas parler d'ajournement puisque nous serons de retour ce soir à 8 heures. Je voulais dire que je rendrai ma décision juste avant que la séance soit suspendue, à 6 heures.

**M. Lewis:** J'invoque le Règlement, madame le Président. Étant donné l'importance de cette question, serait-il possible que moi-même, en ma qualité de leader de l'opposition officielle, de même que le leader du Nouveau parti démocratique, soyons prévenus du moment précis où vous rendrez votre décision afin d'être présents à la Chambre?

**Mme le Président:** Bien sûr. Je préviendrai les leaders parlementaires des différents partis.

**L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition):** Madame le Président, vous ignorez peut-être certains faits qui sont peut-être de nature à compromettre la décision que vous allez prendre. J'ignore si vous savez que le ministre des Finances (M. Lalonde) avait prévu que la séance d'information à huis clos aurait lieu à 16 h 30 aujourd'hui. Vu que nous avons soulevé la question de privilège ce matin, le ministre des Finances a maintenant fait savoir aux journalistes et à nous-mêmes que la séance d'information aurait lieu seulement après que la présidence se serait prononcée sur la question de privilège.

● (1520)

Je veux établir deux points, et ce, pour éviter que la présidence soit compromise, madame le Président. Je tiens à le faire avant que vous fassiez signe que non et que vous décidiez que les deux points en question n'ont aucune valeur. Pendant la période des questions aujourd'hui, le premier ministre (M. Trudeau) a dit certaines choses qui pourraient permettre au gouvernement de se tirer d'affaire. La présidence l'y a autorisé malgré mes objections . . .

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Allez-vous finir par aboutir?

**M. Nielsen:** Si le député cessait de s'agiter et écoutait ce que je dis . . .

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Pourquoi n'arrêtez-vous pas vos bêtises et ne parlez-vous pas des affaires de la Chambre?

**M. Nielsen:** Nous discutons justement des affaires de la Chambre. L'un des points que je veux établir, madame le Président, c'est que le premier ministre a clairement affirmé qu'on était en train d'apporter certains changements à l'exposé budgétaire qui a été photographié hier après-midi.